



Municipalité de Saint-Jules

PERMIS D'INSTALLATION D'UNE PISCINE

L'installation d'une piscine doit faire l'objet d'une demande de permis afin d'assurer la conformité de l'implantation et de l'installation des accessoires. Au moment de déposer votre demande de permis, il est obligatoire de fournir tous les renseignements et documents subséquents. Ils seront nécessaires afin de compléter la demande et d'entamer l'étude du projet. Toutefois, il est important de savoir que la municipalité dispose de 30 jours, après le dépôt de la demande complète, pour donner une réponse. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom		<input type="checkbox"/> Propriétaire
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Téléphone Résidence	Courriel	
Cellulaire		

***Une procuration doit accompagner la demande si le demandeur n'est pas le propriétaire du bâtiment pour lequel la demande est formulée.**

2. EMPLACEMENT DU PROJET

Adresse	Numéro de lot
	Matricule

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Type de piscine			
<input type="checkbox"/> Hors terre	<input type="checkbox"/> Creusée	<input type="checkbox"/> Semi-creusée	<input type="checkbox"/> Démontable
Nom de l'installateur (Entreprise ou propriétaire)			
Date prévue de l'installation : / /		Coûts des travaux :	

4. DIMENSIONS

Diamètre de la piscine :		Hauteur de la paroi :	
Hauteur de la clôture ou enceinte :		<input type="checkbox"/> Paroi rigide	<input type="checkbox"/> Paroi gonflable
Distance de la piscine par rapport à :			
Ligne de terrain - avant	_____	Ligne de terrain - droite	_____
Ligne de terrain - arrière	_____	Ligne de terrain - gauche	_____
Bâtiment principal	_____	Bâtiment accessoire	_____
Fils ou ligne électrique	_____	Équipements techniques	_____
Terrasse ou patio	_____		

5. ACCÈS À LA PISCINE

<input type="checkbox"/> Échelle munie d'une portière de sécurité	<input type="checkbox"/> Échelle protégée par une enceinte
<input type="checkbox"/> Plateforme protégée par une enceinte	<input type="checkbox"/> Terrasse ou patio
Porte munie :	
<input type="checkbox"/> D'un verrou automatique	<input type="checkbox"/> D'une fermeture automatique

6. SIGNATURE

Signature du requérant

Date

Coût du permis: 25,00\$

Croquis d'implantation de la piscine et ses accessoires

Pour toute information supplémentaire contacter la municipalité au 418-397-5444

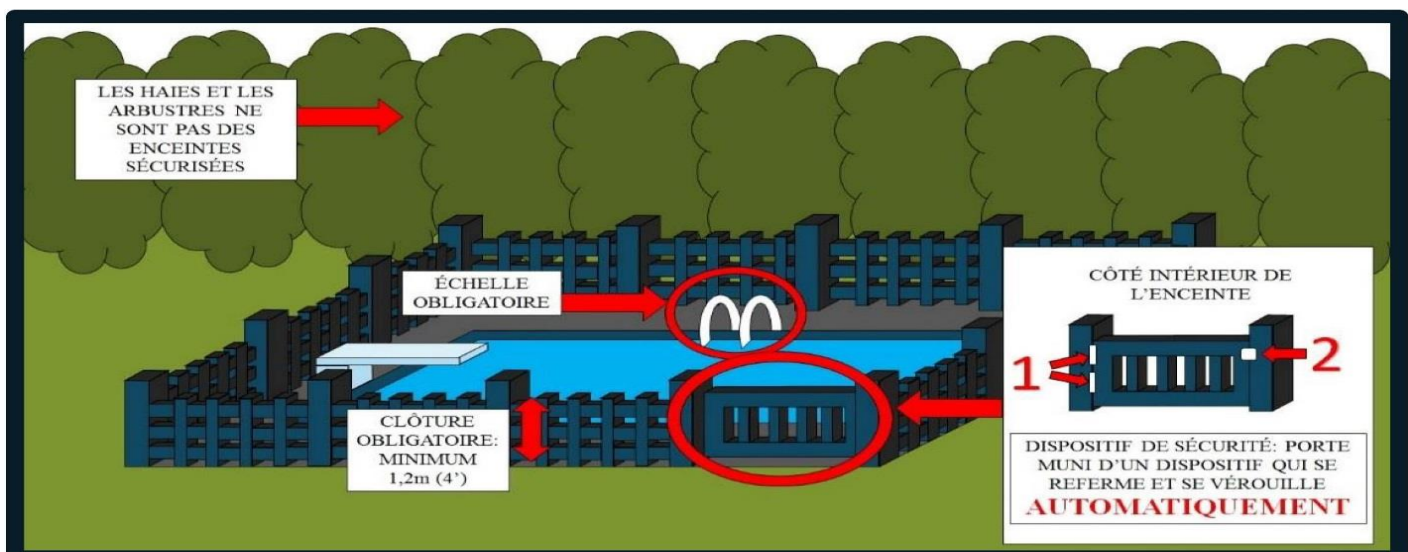
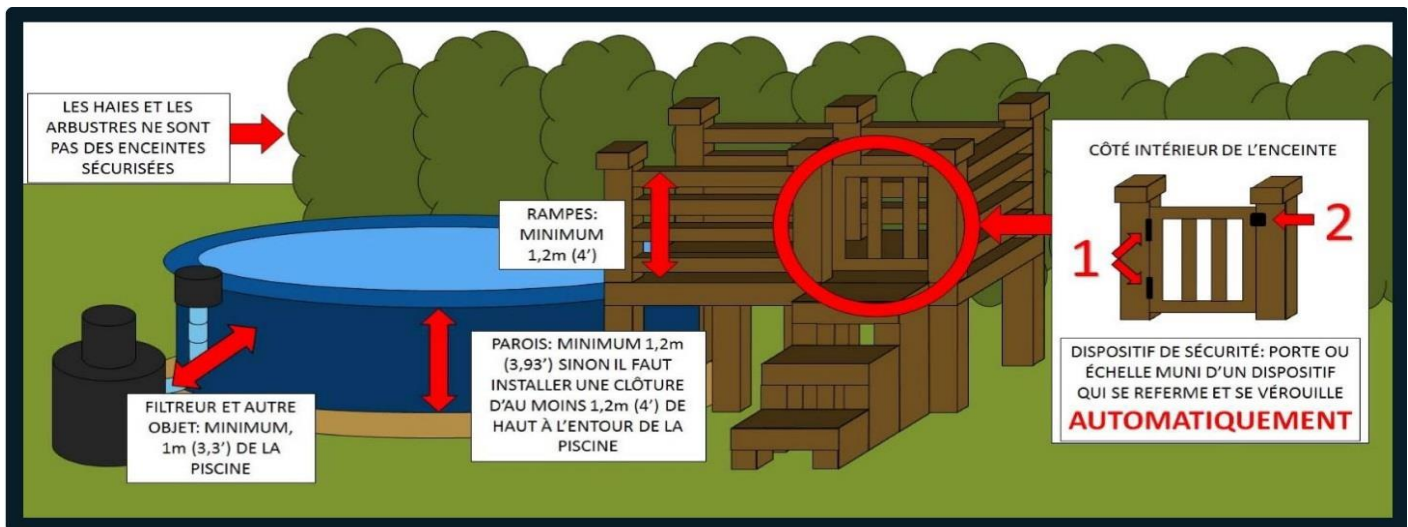
INFORMATION ADDITIONNELLE

RÈGLEMENT DE ZONAGE # 05-2015

Chapitre 4, section 3, article 60 - Normes particulières relatives aux piscines

Les normes relatives aux piscines sont les suivantes :

- a) Une piscine ne peut occuper plus de 25% de la superficie du terrain;
- b) La distance entre une piscine et toute ligne de terrain ne doit pas être inférieure à 3 mètres;
- c) La distance entre une piscine et le bâtiment principal ne doit pas être inférieure à 2 mètres;
- d) Une piscine ne peut être située sous un fil ou une ligne électrique;
- e) Une piscine creusée doit être entièrement entourée d'un trottoir revêtu ou construit d'un matériau antidérapant;
- f) Les équipements techniques pour la filtration de l'eau ou pour le chauffage doivent être implantés à une distance minimale de 3 mètres de toute ligne de terrain, sauf s'ils sont situés à l'intérieur d'une construction fermée, d'un patio ou d'une terrasse, auquel cas la distance minimale de toute ligne de terrain est réduite à 2 mètres.



* L'échelle est obligatoire pour la piscine creusée seulement s'il n'y a pas de marche pour entrer et sortir.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULES

390, rue principale, Saint-Jules G0N 1R0 Tél. : (418) 397-5444 Télécopieur : (418) 397-5007 info@st-jules.qc.ca